Commune du

Gué de Longroi

Eure-et-Loir

19 rue de la Mairie 28700 Le Gué de Longroi- Tél : 02 37 90 91 82 - Courriel : mairieguedelongroi@orange.fr

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

Plan de la commune

5.1

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 21 novembre 2014
- Arrêt du projet le 18 octobre 2018
- Dossier soumis à enquête publique du 10 avril au 15 mai 2019
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 juillet 2019

ECHELLE :

1/5000

PHASE :

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire des Portes Euréliennes d'Ile-de-France du 11 juillet 2019 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune du Gué de Longroi

Le Président,

en perspective urbanisme & aménagement

En Perspective Urbanisme et Aménagement

2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com

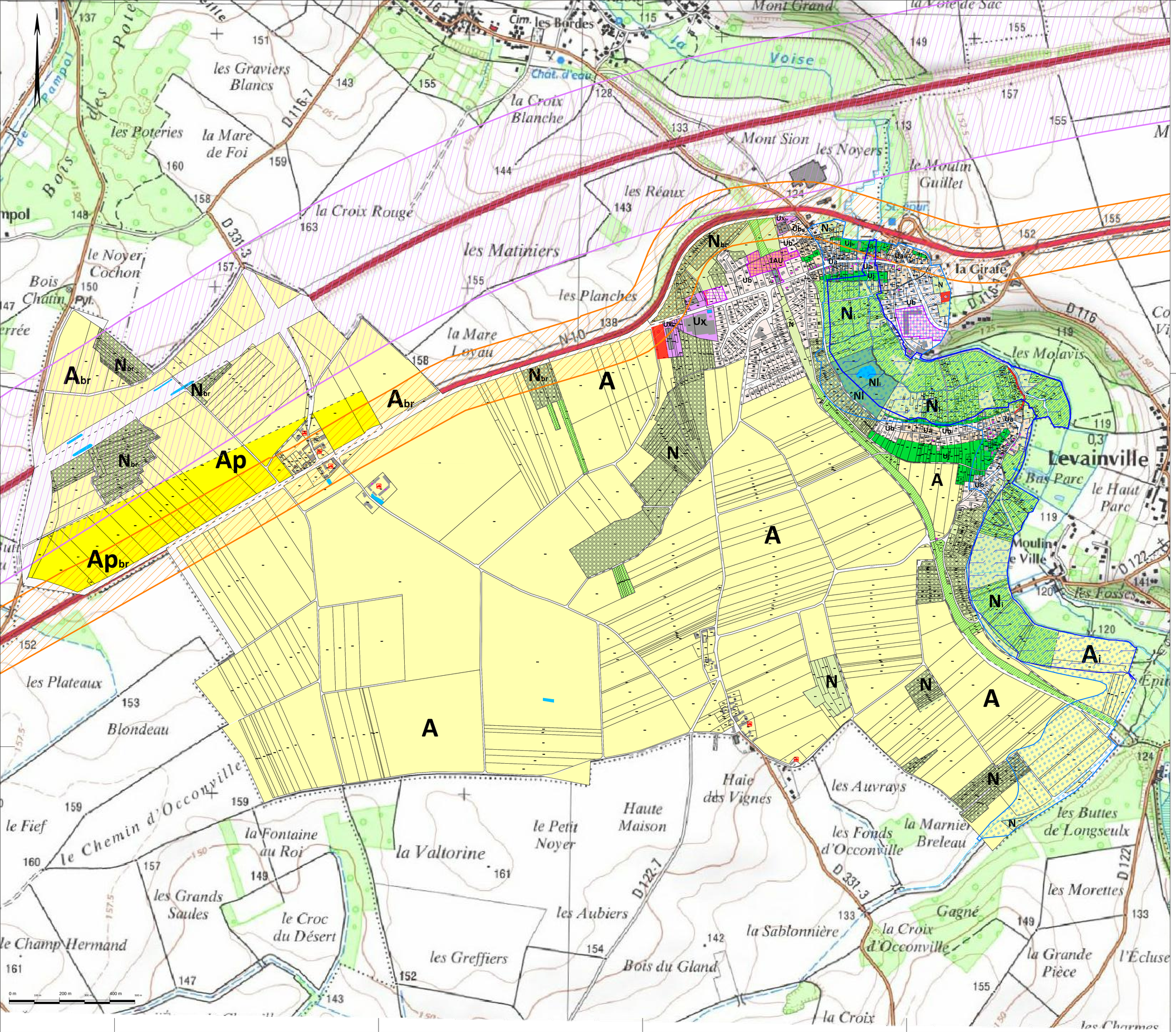

LEGENDE

- Limite de zone
- Ua — Zone urbaine habitat traditionnel
- Ub — Zone urbaine habitat récent
- Uj — Zone urbaine jardin
- Ux — Zone urbaine activité
- 1AU — Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat
- A — Zone agricole
- Ap — Zone agricole protégée
- N — Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Nl — Zone naturelle équipements de loisirs
- Espace boisé classé au titre de l'article L113.1 du Code de l'urbanisme
- Elément bâti identifié au titre de l'article 151.19 du Code de l'urbanisme
- Elément paysager identifié au titre de l'article 151.23 du Code de l'urbanisme
- Siège et site d'exploitation agricole
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- 1 — Emplacement réservé
- Enveloppes à forte probabilité de présence de zones humides (SAGE de la Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques)
- Zone de bruit - catégorie 1 : 300m
- Zone de bruit - catégorie 3 : 100m
- i — Zones inondables en dehors des zones réglementaires (hors PPR inondation et ex R111.3 valant PPR)